

DÉTAIL DE LA RÉGULARISATION DE VOS COTISATIONS 2010

MONTANTS DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2010

	Montants
Revenus professionnels non salariés (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	103 760
Revenus de remplacement	0
Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)	9 452
Honoraires conventionnés	196 150
Dépassement honoraires	3 616
Revenu activité conventionnée	87 289
Revenu autre activité non conventionnée	16 471
Déduction fiscale	0

MONTANT DÉTAILLÉ DE VOTRE RÉGULARISATION 2010

Cotisations/contributions	Assiette retenue	Taux (%)	Montant avant exonération	Nature de l'exonération	Cotisations définitives	Cotisations provisionnelles	RÉGULARISATION
Allocations familiales	103 760	5,40	5 603	PCPAM	2 391	0	2 391
Formation professionnelle 2009 (base forfaitaire)	34 308	0,15	51		51	51	0
Contribution aux Unions Régionales des Professionnels de Santé (limitée à 0,5% du plafond annuel de la CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires)	34 620	0,50	51		51	51	0
	113 212	8,00	9 057		9 057	816	8 241 *
<i>CSG/CRDS sur revenus d'activité</i>			TOTAL	14 762	11 550	918	10 632 €

* Dont 5 254 euros déductibles fiscalement.